

Après l'élection des vice-présidents de Commissions (points suivants de l'ordre du jour), le secrétaire général signale à l'Assemblée générale "toutes questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont le Conseil de sécurité a été saisi".

Une fois l'ordre du jour adopté, il y a une discussion générale qui dure souvent plus de trois semaines; à cette occasion, presque tous les États membres présentent les principaux objectifs de la politique de leurs gouvernements sous la forme d'un tour d'horizon des grandes affaires mondiales.

La discussion générale est suivie de la présentation des rapports du secrétaire général, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social (ECOSOC), du Conseil de tutelle, de la Cour internationale de Justice (CIJ) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Viennent ensuite les élections des membres de divers conseils, comités et commissions de l'ONU.

Tous les autres points de l'ordre du jour ont trait à des questions déterminées. Certaines sont connues de longue date et sont reportées d'une session à l'autre. D'autres traduisent le souci qu'ont les Nations Unies d'aborder les problèmes de l'heure et sont ajoutées à l'ordre du jour à la demande du secrétaire général, d'un des organes principaux des Nations Unies ou d'un État membre.

5. Le Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité est le principal organe de l'ONU chargé du maintien de la paix et de la sécurité. Il est composé de quinze membres, dont cinq sont permanents et jouissent chacun d'un droit de veto. Les dix membres non permanents sont élus pour une période de deux ans par l'Assemblée générale qui, pour ce faire, "tient spécialement compte, en premier lieu, de la contribution des Membres de l'Organisation au maintien de la paix et de la sécurité internationales et aux autres fins de l'Organisation, et aussi d'une répartition géographique équitable" (Charte des Nations Unies).

Pour sa part, le Canada a fait partie du Conseil de sécurité en 1948-1949, en 1958-1959 et en 1967-1968 et lors de la 31^e session de l'Assemblée générale, il a été réélu pour les années 1977-1978.

La composition du Conseil de sécurité est la suivante:

| | <u>1978</u> |
|--------------------|--|
| Membres permanents | États-Unis URSS Royaume-Uni France Chine |